« Nous devons maîtriser l'ensemble des outils qui permettront à l'expert-comptable d'être au centre des flux numériques de l'entreprise. »

ENTRETIEN AVEC **JEAN SAPHORES**, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR EN CHARGE DU SECTEUR « AVENIR NUMÉRIQUE DE LA PROFESSION »

PRÉSENTATION DU SECTEUR « AVENIR NUMÉRIQUE DE LA PROFESSION »

— Pour beaucoup de professionnels, l'impact du numérique se résume encore aux processus de production. Pourtant la transformation numérique affecte l'organisation même du cabinet et ses missions. Comment définiriez-vous ses enjeux ?

En effet, en matière de numérique, les experts-comptables voient surtout l'aspect production comptable. Cependant, nous arrivons maintenant dans une nouvelle dimension du numérique. Après les téléprocédures, les échanges bancaires, la scannérisation des factures fournisseurs, nous entrons dans le principe complet du cycle de vie du document électronique, ce qui signifie sa création, sa sécurisation, sa distribution et sa conservation.
Avec la généralisation de la facturation électronique de 2023 à 2025, c'est l'ensemble de nos processus et missions qui vont être impactés.

Ainsi, la mission traditionnelle de tenue de comptabilité va fortement se développer avec la création des factures clients, la collecte des factures fournisseurs, des données de caisse, l'archivage électronique de tous ces originaux et la restitution des data pour apporter une valeur ajoutée supplémentaire à nos missions.
L'expert-comptable devient donc un intégrateur de documents et de données, le professionnel qui atteste et sécurise toutes ces informations numériques. Il sera ainsi à l'avenir le tiers de confiance de l'entreprise qui sécurise l'ensemble de l'économie.
Mais ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas là que de technologie ; l'expert-comptable renforce aussi cette confiance par sa présence, sa connaissance et sa proximité avec son client.
Dans un monde totalement numérique, l'aspect humain reste primordial pour rassurer le chef d'entreprise et apporter toute la confiance à l'économie.

Avec la généralisation de la facturation électronique de 2023 à 2025, c'est l'ensemble de nos processus et missions qui vont être impactés.

— Comment aujourd'hui, selon vous, booster la numérisation des cabinets ?

L'enjeu prioritaire comptable et organisationnel des quatre prochaines années est bien le document électronique et en premier lieu la facture électronique. Sa maîtrise va mettre l'expert-comptable au centre des processus numériques et le rendre incontournable pour l'entreprise.
Les professionnels ont deux années pour apprendre à maîtriser l'émission des factures client et la collecte des factures fournisseurs et nous leur préparons l'ensemble des outils qui vont leur permettre de booster leur numérisation.

Nos cabinets vont aussi s'engager dans le traitement des Bulletins de Paie Électroniques (BPE) et échanger tous ces originaux électroniques de façon sécurisée avec des Coffres-Forts Numériques (CFN) et des espaces d'échanges sécurisés.
Nous allons donc créer un Service d'Archivage Électronique (SAE) sécurisé à valeur probante afin de leur permettre de conserver tous ces originaux sur la durée de prescription légale.

> Les professionnels ont deux années pour apprendre à maîtriser l'émission des factures client et la collecte des factures fournisseurs et nous leurpréparons l'ensemble des outils qui vont leur permettre de booster leur numérisation.

Un autre enjeu important pour la profession réside dans l'évolution de nos missions fiscales. Nous devons avoir en tête que la fiscalité va évoluer autour du triptyque : factures-caisses-FEC. Dans quelques années, les entreprises devront déposer l'ensemble des ces éléments à l'administration fiscale, ce qui pourrait remplacer les liasses fiscales et les déclarations de TVA.
À cela vient s'ajouter l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) qui va constituer le point central des missions fiscales de l'expert-comptable.
Pour cela, il nous faut avoir une maîtrise complète du FEC ; c'est pourquoi nous développons une plateforme qui permettra aux cabinets de réaliser la vérification de leurs FEC, la mission d'ECF et de générer le rapport à déposer à l'administration fiscale.

La maîtrise de la data est également incontournable pour apporter une valeur ajoutée importante à nos clients, en matière de statistiques professionnelles mais aussi en matière de données extra-financières ou prédictives.

C'est aussi un moyen de remettre la profession au centre de l'économie par la publication mensuelle et annuelle des chiffres-clés des TPE-PME.

— L'indépendance numérique de la profession est l'un des objectifs forts de la mandature. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

L'indépendance financière de la profession passe par la maîtrise des différents enjeux professionnels que nous venons d'évoquer, à savoir :
- la facture électronique ;
- le contrôle du FEC ;
- la mission fiscale d'ECF ;
- la collecte des données de caisse ;
- l'archivage électronique à valeur probante ;
- la gestion de la data.

Nous devons donc identifier et maîtriser l'ensemble des outils qui permettront à l'expert-comptable d'être au centre des flux numériques de l'entreprise. Cela doit bien entendu être réalisé avec les partenaires informatiques de la profession pour assurer la meilleure fluidité des documents et des flux de données.

— Quels sont les autres éléments structurants de votre feuille de route pour les quatre ans à venir ?

Pour relever le défi du numérique en toute indépendance, le secteur « Avenir numérique de la profession » est organisé en 2 commissions :
- « Le cabinet numérique », que j'ai l'honneur de présider ;
- et la commission « Data et Innovation », présidée de main de maître par Hervé Gbego.

Des travaux importants sont menés par ces commissions :
- le plan stratégique de la data ;
- le panorama des outils innovants ;
- l'identification et le suivi des start-ups qui pourront nous assurer notre indépendance numérique ;
- la formation numérique des experts-comptables et de leurs collaborateurs ;
- les kits mission qui seront complétés des outils complets nécessaires à leur mise en œuvre (guide, formations, lettre de mission, rapports…) ;
- la poursuite au niveau national des travaux de l'association EUREK@ dont l'objectif est de sélectionner des outils innovants pour la profession.

— Dans le secteur numérique, de bonnes pratiques sont initiées en région. Pensez-vous nationaliser certaines solutions innovantes testées par les Conseils régionaux ?

Tous nos projets ne peuvent être réalisés sans le concours des régions. C'est pourquoi nous avons reformer la Commission Nationale du Numérique (CNN) avec l'ensemble des Conseils régionaux.
Beaucoup de travaux sont menés par les régions ordinales et nous ne pouvons nous passer d'elles pour la mise en œuvre des actions suivantes :
- mutualiser nos réflexions ;
- faire remonter les travaux menés et les reprendre dans les autres régions ou au niveau national ;
- diffuser nos actions auprès des cabinets, mission pour laquelle le rôle des Conseils régionaux est primordial.

Il est important que toutes les initiatives régionales et nationales soient partagées afin d'en faire bénéficier tous les cabinets. Ce sont nos maîtres mots : confiance, partage et mutualisation au service des cabinets et de leurs clients.

> Dans un monde totalement numérique, l'aspect humain reste primordial pour rassurer le chef d'entreprise et apporter toute la confiance à l'économie.

Composition du secteur « Avenir numérique de la profession »

Commission « Le cabinet numérique »

Jean Saphores

Cette commission a pour objectif de définir les outils numériques qui seront implémentés dans nos cabinets dans les cinq prochaines années.
Elle va travailler sur la mise en œuvre dans les cabinets de la facture électronique, du bulletin de paie électronique, de la collecte des caisses, des Coffres-Forts Numériques (CFN), de l'archivage électronique sécurisé.
Elle a démarré les travaux du contrôle du FEC et de la création de la mission d'ECF. Cela permettra de collecter les données permettant d'alimenter la commission « Data et Innovation » pour mettre en place l'open data de la profession.
Bien plus que les outils eux-mêmes, il nous faut définir une méthodologie de déploiement de ces processus et proposer aux confrères les formations pour accompagner leur transition numérique.

Commission « Data et Innovation »

Hervé Gbego

La mission principale de cette commission est d'exploiter la donnée extraite des systèmes (plateformes de la profession, FEC, open data etc.) pour le bien public et plus spécifiquement pour la profession.
Elle va principalement travailler à identifier les opportunités, tester les méthodes et les technologies et faire des retours d'expériences, construire un portefeuille d'initiatives digitales, développer de nouveaux modèles d'affaires et des innovations qui contribuent à la profitabilité des cabinets. La commission va également favoriser l'intégration progressive des technologies de big data et d'intelligence artificielle dans les cabinets pour le développement de nouveaux services et aider à la promotion du patrimoine de données de la profession auprès des pouvoirs publics.